

Toutes cultures : le glyphosate à nouveau autorisé pour 10 ans



© 2023 Les Echos Publishing

Le 16 novembre dernier, la Commission européenne a décidé de renouveler l'autorisation du glyphosate dans l'Union européenne pour 10 années supplémentaires, soit jusqu'au mois de décembre 2033. Rappelons que l'actuelle autorisation expire le 15 décembre prochain.

Les États membres n'étant pas parvenus à se mettre d'accord pour renouveler ou non l'approbation du glyphosate, c'est la Commission qui a donc dû trancher, ainsi que le prévoient les règles de fonctionnement de l'Union européenne. La Commission a donné son feu vert pour un renouvellement, en se fondant sur la base des rapports de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui avaient indiqué, l'un, que le glyphosate ne présentait pas les critères scientifiques requis pour être classé dans la catégorie des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, et l'autre, que l'évaluation de l'impact du glyphosate sur la santé humaine, la santé animale et l'environnement n'avait pas identifié de « domaine de préoccupation critique ».

La Commission européenne a toutefois assorti son autorisation « de nouvelles conditions et restrictions » à respecter par les États membres de l'Union. Parmi ces restrictions, figurent

celle interdisant d'utiliser le glyphosate pour la dessiccation avant la récolte et celle imposant la prise de mesures de protection pour les organismes non ciblés.

Elle a également pris soin de préciser que les États membres peuvent toujours, s'ils l'estiment nécessaire, restreindre l'utilisation, sur leur territoire, des produits contenant du glyphosate, « sur la base des résultats des évaluations des risques, compte tenu notamment de la nécessité de protéger la biodiversité ».

Lors du vote, la France s'est abstenue. Elle aurait, en effet, souhaité que l'usage du glyphosate soit autorisé dans les seuls cas où il n'existe pas d'alternatives.

© 2023 Les Echos Publishing